

Un moyen ludique de pratiquer le parkour¹⁾



Deux jeunes Marseillais ont trouvé une idée originale pour pratiquer le parkour tout en agissant pour l'environnement.

(1) Grande, moyenne ou petite, aucune ville n'échappe au phénomène parkour. Véritable art de déplacement, cette pratique souvent très physique, consiste à franchir des obstacles, urbains ou naturels, par des sauts. Les pratiquants sont appelés des « traceurs ». Longtemps méconnue, cette discipline sportive, inscrite à la Fédération de gymnastique, est devenue un phénomène mondial grâce aux vidéos de parkour publiées sur internet par de nombreux passionnés.

(2) Les Marseillais Yanis, 21 ans, et Maxime, 17 ans, en ont posté une il y a une dizaine de jours. Et en quelques heures, leur vidéo est devenue virale. On les voit sauter sur des murs et éteindre des enseignes de magasins, via le boîtier de

sécurité réservé aux pompiers, situé sur la façade. « On trouvait dommage de laisser des enseignes allumées toute la nuit alors qu'il n'y a personne dans les rues avec le couvre-feu²⁾ », disent les jeunes garçons. « Pour nous, c'était de l'électricité bêtement gaspillée... »

(3) Des actions pareilles, mieux connues sous le terme anglais de « lights off », se pratiquent aujourd'hui un peu partout en France. « On en a eu l'idée après avoir vu des jeunes d'Aix-en-Provence le faire dans leur ville. On s'est dit, pour une ville de la taille de Marseille, cette action pourrait avoir son importance d'un point de vue environnemental. »

(4) « À notre grande surprise, la vidéo de nos exploits a déjà été vue par plus de 3 millions de

45 personnes ! » Pour autant, Yanis et
Maxime restent réalistes. « On ne
conseille à personne de reproduire
ce que nous avons fait. On cherchait
juste un moyen ludique de pratiquer
50 le parkour. » Au fait, est-ce légal, le
« lights off » ? « Non, bien entendu,
même si cela fait du bien à la
planète », expliquent les Marseillais.
« Un soir on a été repérés par deux
55 agents de police. Ils se demandaient
ce que nous faisons. On leur a
expliqué. Ils ont compris notre action
et nous ont juste demandé de rentrer
chez nous. »

noot 1 le parkour = het freerunnen

noot 2 le couvre-feu = de avondklok

60 **(5)** Yanis et Maxime flirtent avec les
règles, mais acceptent les
conséquences de leur choix.
D'ailleurs, ils comptent bien
renouveler leurs sorties nocturnes
65 dans les rues de Marseille. « En
éteignant les enseignes de
magasins, nous voulons aider à
protéger notre environnement. On a
d'autres idées de vidéos ou
70 challenges mais on ne peut rien dire
pour l'instant. »

*d'après www.ouest-France.fr
publié le 3 février 2021*

Tekst 5 Un moyen ludique de pratiquer le parkour

- 1p 14 À quelle question trouve-t-on une réponse au premier alinéa ?
- A Avec quel sport peut-on comparer le parkour ?
 - B Combien de vidéos de parkour sont publiées chaque jour ?
 - C Comment appelle-t-on ceux qui pratiquent le parkour ?
 - D Depuis quand est-ce que le parkour existe ?
- 1p 15 Qu'est-ce qu'on apprend sur Yanis et Maxime au 2ème alinéa ?
- A Ils éteignent les enseignes des magasins pour combattre le gaspillage la nuit.
 - B Ils ont étudié des vidéos en ligne pour apprendre à pratiquer le parkour.
 - C Ils pratiquent le parkour pour protester contre le couvre-feu.
- 1p 16 Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes correspond(ent) au 3ème alinéa ?
- 1 Yanis et Maxime étaient les premiers en France à faire une action « lights off ».
 - 2 Yanis et Maxime ont fait leurs débuts en parkour avec quelques jeunes d'Aix-en-Provence.
- A la première
 - B la deuxième
 - C les deux
 - D aucune des deux
- 1p 17 Qu'est-ce qui est vrai d'après le 4ème alinéa ?
- A Avec leur vidéo, Yanis et Maxime ont voulu insister sur la légalisation du « lights off ».
 - B En mettant leur vidéo en ligne, Yanis et Maxime ont voulu encourager d'autres gens à imiter le « lights off ».
 - C Yanis et Maxime ne s'étaient pas attendus à ce que leur vidéo avec le « lights off » attire des millions de gens.
- « ils comptent ... sorties nocturnes » (regel 63-64)
- 1p 18 Waarom gaan Yanis en Maxime toch door met hun illegale acties volgens de laatste alinea?

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.